

décisions des institutions financières internationales et continuera d'aider les groupes de donateurs en insistant sur l'opportunité de tenir compte des engagements des bénéficiaires en matière de droits de la personne et de bon gouvernement. Enfin, le Canada continuera d'appuyer les travaux de l'OIT et de l'OCDE en examinant les rapports entre les normes de travail reconnues sur le plan international et le système de commerce multilatéral.

3.1 Le Programme d'aide au développement

Le programme d'aide au développement du Canada, administré au premier chef par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), est un important moyen de promotion des droits et libertés fondamentaux de par le monde. Les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement sont parties intégrantes du Programme d'aide au développement du Canada. L'aide du Canada, qui vise la création d'un milieu favorable au développement durable, met de plus en plus l'accent sur les moyens pratiques de faire progresser le respect des principes relatifs aux droits de la personne et au bon gouvernement.

Ce sont les populations des pays en développement, leurs organisations et leurs gouvernements qui jouent les rôles prépondérants et qui sont les premiers responsables des progrès réalisés. Les Canadiens et leur gouvernement, par l'entremise de l'ACDI, jouent un rôle de soutien, quoique décisif. L'agence, avec doigté et circonspection, cherche à collaborer avec les intervenants des pays en développement qui sont le mieux placés pour susciter des changements favorables.

L'approche de l'ACDI est globale et fait appel à un vaste éventail de partenaires et d'activités pour faire avancer les droits, la démocratie et le bon gouvernement. L'Agence s'en remet avant tout aux organisations de la société civile pour formuler les préoccupations de la population et canaliser la participation populaire à la prise de décision et à l'élaboration des politiques. L'ACDI a aidé ces organisations à renforcer leur capacité de militer en faveur de l'accès au système judiciaire, de défendre les droits des femmes et des enfants et, de plus en plus, d'obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actes.

Cette approche cible également les gouvernements pour ce qui est de leur responsabilité de respecter les droits et de gouverner de façon honnête, efficace et responsable. L'ACDI a aidé à améliorer des processus tels que les élections et la règle de droit ainsi que des institutions comme les assemblées législatives et les médias indépendants.

Enfin, l'approche fait place aux décideurs, qui doivent manifester une volonté politique et du leadership. Grâce à un dialogue sur les droits, la démocratie et le bon gouvernement, engagé à de nombreux niveaux, l'ACDI cherche à approfondir sa compréhension des intérêts et des positions des organisations et gouvernements partenaires et à influencer sur l'évolution de l'approche de ses partenaires. Par l'entremise du système multilatéral, l'ACDI a appuyé des initiatives touchant les droits, la démocratie et le bon gouvernement.